

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1973)
Heft: 210

Artikel: La couleur des hauts fonctionnaires de la Confédération
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1027454>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La couleur des hauts fonctionnaires de la Confédération

Le Centre de recherches sur l'histoire et la sociologie de la politique suisse, dirigé par le Professeur Erich Gruner (Berne), a entrepris, il y a quelques années, une étude sur les fonctionnaires supérieurs de la Confédération. Les résultats sont publiés dans un livre qui a paru récemment (Ulrich Klöti : « Die Chefbeamten der schweizerischen Bundesverwaltung »).

Trois périodes de référence ont été choisies : 1938, 1955 et 1969. Ce sont les plus hauts fonctionnaires (directeurs, chefs de division et assimilés) qui ont été interrogés en 1969, alors que pour les autres années, s'ils n'étaient plus

en mesure de répondre, des méthodes de recherches différentes ont été mises en œuvre. Au total 411 fonctionnaires ont été pris en considération en 1969, 280 en 1955 et 193 en 1938 (la liste nominative a été publiée). Extrayons de ce volume, qui retiendra l'attention de tous ceux qui s'intéressent à la vie politique, les indications relatives à l'appartenance politique de ces grands commis : 367 ont donné une réponse en 1969, de sorte que cette appartenance n'est pas connue dans 44 cas (dont la moitié au Département politique). Pour les 367 cas connus, 193 fonctionnaires (52 %) ont indiqué qu'ils n'appartaient à aucun parti, 107 (29 %) qu'ils étaient membres du Parti radical, 28 (8 %) du Parti chrétien-démocrate, 18 (5 %) de l'Union démocratique du centre (PAB), 10 (3 %) du Parti socialiste,

7 (2 %) du Parti libéral-démocratique et 4 (1 %) de l'Alliance des indépendants.

La proportionnelle en échec

A l'époque, rappelons-le, le Conseil fédéral était composé depuis dix ans de 2 radicaux, 2 chrétiens-démocrates, 2 socialistes et 1 PAB. Il est intéressant de noter que c'est après la guerre seulement que le Parti socialiste, qui groupe le plus grand nombre d'électeurs depuis 1929, a accédé modestement à la haute administration. Mais la sous-représentation chrétienne-démocrate dans ces hautes sphères démontre aussi que la proportionnelle n'y règne pas, en dépit de ce que croient parfois discerner des observateurs mal informés.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Scènes de la vie quotidienne en Cacanie (1)

Fière de ses trois langues nationales — le tatare, le sabir et le bas-breton — la Cacanie se trouve à mi-chemin entre Brive-la-Gaillarde et Semipalatinsk. Les habitants du pays passent pour vivre à l'ombre de leurs montagnes, trayant leurs vaches et vivant paisiblement. Et pourtant...

Récemment, un élève de l'Académie — l'équivalent de nos collèges — a pris la parole en pleine mosquée, lors de la cérémonie des promotions, et a tenu des propos plus ou moins incendiaires.

Bien.

On l'a puni en lui interdisant l'entrée de l'Académie pendant trois mois.

Voilà qui est sévère, mais qui peut se comprendre à la rigueur.

Par ailleurs, soucieux de réformer un système scolaire parfait, mais qui laisse à désirer, les responsables de l'Instruction publique ont formé

diverses commissions, dont l'une est même composée non seulement d'enseignants, mais aussi d'élèves de l'Académie.

Voilà qui témoigne d'un esprit novateur très hardi, peut-être discutable, mais après tout défendable.

Par ailleurs encore, dans la dite commission, figure précisément l'élève puni de trois mois d'exclusion pour avoir osé critiquer le système scolaire que la commission est chargée de réformer... Voilà qui est typiquement cacanien !

Autre chose :

Justement alarmée par l'agitation des élèves et par leur « absentéisme » — certains manquent, paraît-il, pour aller à des « manifs » — une forte majorité des professeurs de l'Académie a envoyé une lettre au Ministère de l'Education pour lui demander de prendre des mesures, des arrêtés, afin de lutter contre cette agitation et cet absentéisme.

Voilà qui est compréhensible.

Par ailleurs, toujours soucieux d'être à la pointe de la pédagogie théorique et appliquée, les psy-

chologues et pédagogues cacaniens se demandent depuis quelque temps s'il ne conviendrait pas d'introduire dans certaines écoles la « liberté académique », c'est-à-dire le droit, pour les élèves, d'assister ou de ne pas assister aux cours, selon leur libre décision. Le tout afin de favoriser leur « créativité ».

Voilà encore qui est hardi, mais peut-être justifié. Par ailleurs encore, au nombre de ceux qui penseraient pour la dite liberté « académique » se trouvent précisément quelques-uns de ceux qui, huit mois plus tôt, réclamaient des mesures pour lutter contre l'agitation et l'absentéisme... Voilà qui est typiquement cacanien !

Moralité...

Heureux pays, la Cacanie, où l'on s'est définitivement libéré du principe du tiers-exclu, du carcan de la logique, de la tyrannie du rationalisme cartésien, pour adopter une souple dialectique, dont il est difficile de dire si elle est hégélienne ou marxiste.

J. C.